



FICHE DE POSTE

Responsable Informatique

Administrateur réseau - Téléphonie - Radio

Catégorie d'emploi : B technique

Unité de travail : Secrétariat général

Localisation, résidence administrative : 2 rue du IV septembre – 65 007 Tarbes Cedex

Nom & fonction du N + 1 : Secrétaire général

Contexte géographique et enjeux de la zone de travail

Le Parc national des Pyrénées a été créé le 23 mars 1967. Il est l'un des plus anciens des onze parcs nationaux de France. Il est organisé en deux zones :

- la zone cœur du Parc national qui fait l'objet d'une réglementation spécifique
- l'aire d'adhésion située en périphérie de la zone cœur. Le Parc national des Pyrénées y mène une politique d'aide au développement local. L'aire d'adhésion du Parc national compte 67 communes et environ 40 000 habitants. Ces communes sont comprises dans l'aire optimale d'adhésion, telle que définie par le décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006.

Le Parc national des Pyrénées est doté de fabuleux paysages et d'une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Il œuvre à la connaissance de ce patrimoine, le protège et le gère.

En montagne tout comme dans les vallées, tous les publics sont accueillis. Le Parc national des Pyrénées développe des actions de sensibilisation et met en œuvre des animations à destination du grand public, des habitants de vallées, des scolaires et pour les personnes en situation de handicap et d'insertion.

Le Parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Il soutient, grâce à sa charte du territoire, la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Il favorise un développement patrimonial des vallées en apportant une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socioprofessionnels, aux associations...

La charte du Parc national des Pyrénées a été approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013.

Il s'agit d'un projet de territoire qui définit des objectifs et des engagements de collaboration et de partenariat avec les acteurs du territoire pour une durée de quinze ans. Un plan d'actions a été arrêté, il est notamment décliné par des conventions d'application de la charte du territoire avec les communes et les intercommunalités ainsi qu'avec d'autres partenaires publics ou privés (*entreprises, associations, établissements publics nationaux...*).

Enjeux principaux du poste, contexte

L'établissement public du Parc national des Pyrénées emploie 72 agents exerçant sur plusieurs entités géographiques :

- Au siège social (37 agents), à Tarbes.
- Dans 6 bureaux de secteurs (35 agents) :
 - dans le département des Hautes Pyrénées : St Lary soulan, Luz-Gavarnie, Cauterets, Arrens Marsous
 - dans le département des Pyrénées-atlantiques : Laruns et Bedous.

Outre ces bâtiments professionnels, l'établissement est par ailleurs propriétaire et/ou gestionnaire de 8 maisons de Parc et de 4 refuges gardés.

Le responsable informatique doit veiller à ce que les réseaux et équipements informatiques, de téléphonie et de radio fonctionnent de façon optimale et soient adaptés aux besoins en constante évolution des agents de l'établissement.

Il veille à la performance des équipements et du réseau dont il a la charge, repère les points critiques, puis s'efforce d'apporter des solutions adaptées : ouverture de nouveaux accès, sécurisation et confidentialité accrues (mot de passe, sauvegarde...), plan de secours pour garantir la continuité du fonctionnement, etc.

Il réceptionne les matériels informatique, radio et de télécommunication, en veillant à leur compatibilité avec les installations existantes. Il les configure et les paramètre pour les insérer dans le réseau.

Il définit les plans de rénovation ou d'extension du matériel informatique et du réseau. Pour cela, il effectue une veille informatique permanente et suit des formations lui permettant d'anticiper et suivre les évolutions technologiques. Il guide les utilisateurs dans l'emploi de nouveaux outils et intervient quand des difficultés surviennent.

Il travaille étroitement avec le géomaticien en charge du SIG et de l'actualisation de certaines applications métier, ainsi qu'avec le technicien travaux en charge des interventions sur les bâtiments et du suivi de l'équipement radio.

Principales mission assurées par l'agent :

Administration du réseau interne et des sites distants :

- Installation et paramétrage des routeurs,
- Gestion des câblages et du Wifi,
- Maintenance des matériels,

- Administration des utilisateurs.

Gestion du parc informatique (environ 100 postes) :

- Consultation et achat des serveurs et des postes de travail,
- Installation et paramétrage,
- Maintenance matérielle et logicielle.

Gestion de la téléphonie du siège et des secteurs :

- Consultation et achat des autocommutateurs (radios) et de la téléphonie mobile,
- Suivi des installations,
- Suivi de la maintenance et de la facturation.

Suivi technique des opérations particulières :

- Mise en place et gestion de sites WEB,
- Mise en place et gestion de la photothèque,
- Mise en place et gestion du contrôle d'accès,
- Mise en place et gestion d'alarme anti intrusion.

Formation des utilisateurs et veille technologique :

- Bureautique,
- Réseau,
- Veille technologique & participation aux instances collectives dont celles animées dans le cadre du réseau interparcs.

Assistance à la gestion du réseau radio propre à l'établissement public :

- Suivi des consultations,
- Suivi des installations,
- Gestion du cœur de réseau et suivi de la maintenance.

Suivi des lignes budgétaires consacrées aux systèmes d'information.**Relations internes :**

Encadrement de personnel : Non

Si oui combien :

Fonctions transversales : Non

Si oui la ou lesquelles :

Règles de continuité de service liées à la présente fiche de poste :

Définition et mise en place d'un système de suivi des installations et de secours à activer en cas d'absence.

Compétences nécessaires ou à développer :

Savoir faire :

- Bonne connaissance du matériel informatique, des réseaux classiques (matériels de câblage, transmission, routage, protocoles de communication...) et des systèmes d'exploitation,
- Capacité à piloter/encadrer/relayer les besoins de services après des constructeurs et des prestataires extérieurs (fournisseurs, opérateurs...),
- À l'écoute des utilisateurs : réponse à leurs attentes, formation, adaptation du langage et pédagogie,
- Capacités d'analyse et de synthèse : rédaction de marchés publics (consultation fournisseurs, contrats de maintenance), analyse des offres.
- Organiser une veille/vigilance permanente sur les questions de sécurité.

Savoir être :

- Grande rigueur, autonomie, rapidité et sang-froid,
- Aptitude au travail en équipe, grande écoute,
- Sens de l'organisation, de l'initiative et de la planification,
- Suivi des évolutions technologiques dans son domaine, intérêt pour les logiciels métier de l'établissement (inventaires, radio...),
- Intérêt pour la formation continue.

Evolution possible :

En fonction des règles statutaires, de l'organisation de l'établissement public et des missions transversales au sein de l'établissement public.

Conditions de travail :

1 - Conditions matérielles :

L'agent dispose des moyens logistiques dévolus aux agents du siège du Parc national des Pyrénées. Le poste est positionné à Tarbes – Hautes Pyrénées.

Véhicule de service affecté au siège.

2 - Horaires et saisonnalités :

Le poste nécessite une bonne disponibilité, et comprend des déplacements réguliers dans les unités territoriales et les maisons du Parc national.

3 - Conditions particulières :

L'agent bénéficie d'un téléphone portable.

Renseignements et informations complémentaires

Mme Florence SANSOT

Secrétaire général adjointe du Parc national des Pyrénées

E-mail : florence.sansot@pyrenees-parcnational.fr

Tél : 05 62 54 16 45

Modalités de dépôt des candidatures et de recrutement

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du (de la) candidat(e), sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Une copie du dernier arrêté en date, reflétant la position et le grade du candidat, sera utilement jointe.

Ce dossier sera adressé, pour le lundi 19 janvier 2026 à 12 heures – délai de rigueur, par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :

agnes.corteel@pyrenees-parcnational.fr

et par courrier à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

Parc national des Pyrénées

Villa Fould

2, rue du IV septembre

65000 TARBES

Un envoi électronique et postal est recommandé.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à sa candidature.

La prise de poste est prévue le 1^{er} avril 2026.

Fait à Tarbes, le vendredi 19 décembre 2025

© Parc national des Pyrénées

www.pyrenees-parcnational.fr

<https://place-emploi-public.gouv.fr/employeurs/>